

Analyses & Résultats

Avril 2018 - numéro 53



La filière viti-vinicole : Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac, deux bassins proches et distincts

Dossier complémentaire à
l'Analyses&Résultats n°52 :
Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac,
piliers de la filière viti-vinicole



Avant-propos

La filière viti-vinicole regroupe un ensemble d'activités variées, allant de la culture de la vigne jusqu'à la mise sur le marché des produits. Le périmètre régional de Nouvelle-Aquitaine recouvre totalement deux bassins viticoles (Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac) ; il couvre partiellement le bassin Sud-Ouest et une petite partie du bassin Val de Loire-Centre.

La filière viti-vinicole constitue un **enjeu fort en termes d'image et de notoriété territoriale** en Nouvelle-Aquitaine car la région met en avant la qualité de ses vins et eaux-de-vie. Un **enjeu économique** aussi : en tant que première région pour sa valeur viticole, la Nouvelle-Aquitaine apporte la plus forte contribution à la balance commerciale extérieure française pour le poste « Vins et spiritueux ». Un **enjeu social**, en lien avec de nombreux emplois fournis dans la filière, autant pour des ouvriers agricoles que pour des cadres. Enfin, un **enjeu d'avenir**, car la région doit faire face aux défis du renouvellement important de ses chefs d'exploitation et de son salariat. Elle y répond en investissant notamment dans la formation, tant par le nombre de stagiaires que par la diversité des thèmes d'action proposés.

À l'image des études réalisées sur d'autres filières économiques comme la filière bois ou viande, les professionnels de la filière viticole ont saisi les services de l'État afin de disposer d'une étude permettant d'établir un diagnostic à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Fruit d'une collaboration entre l'Insee et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Nouvelle-Aquitaine, cette étude fournit des éléments d'analyse sur le champ d'activité que recouvre la filière dans chacun des deux principaux bassins, Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac. Mettant en évidence les différences de structure entre ces bassins, elle donne un éclairage statistique, notamment sur l'emploi et ses composantes. Nous souhaitons qu'elle puisse constituer un point de repère objectif et utile aux acteurs publics et organismes interprofessionnels impliqués dans le pilotage et l'animation des acteurs de la filière.

La directrice régionale de l'Insee
Fabienne Le Hellaye

Le directeur régional de la Draaf
Philippe de Guenin

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	5
Les bassins viticoles en Nouvelle-Aquitaine	7
Périmètre de la filière viti-vinicole	8
De grandes exploitations agricoles qui intègrent vinification et négoce dans le bassin Bordeaux-Aquitaine	9
<i>« 56 000 contrats occasionnels »</i>	
Une filière plus segmentée dans le bassin viticole Charentes-Cognac	13
<i>« Pineau des Charentes : l'autre richesse œnologique du bassin Charentes-Cognac »</i>	
<i>« 17 000 contrats occasionnels »</i>	
Méthodologie - Sources - Définitions - Pour en savoir plus	18
Annexe	19

Synthèse

En Nouvelle-Aquitaine, la filière viti-vinicole compte 14 000 établissements pour 54 100 emplois en 2015. Par son orientation agricole, elle emploie 10 300 non-salariés, soit davantage qu'en moyenne dans l'économie régionale. De la culture de la vigne aux grands négociants, en passant par la transformation du vin, la filière occupe une place essentielle dans l'agriculture, le commerce et l'industrie des boissons de la région.

4 bassins viticoles, sur les 10 nationaux, maillent son territoire : la Nouvelle-Aquitaine s'impose ainsi comme une région de premier plan dans la filière. Parmi eux, Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac concentrent 95 % de l'emploi salarié de la filière régionale. Produisant sous signe de qualité et fortement orienté vers l'export, chaque bassin dispose d'une organisation différenciée. Si, dans le bassin Bordeaux-Aquitaine, les exploitations agricoles intègrent les activités de vinification et de commercialisation, dans le bassin Charentes-Cognac, les activités sont plus segmentées, avec une place importante consacrée à l'industrie des boissons. Dans la filière vinicole, la part des ouvriers est deux fois plus importante que dans le reste de l'économie régionale, notamment celle des ouvriers agricoles, entraînant des salaires moins élevés qu'en moyenne. Enfin, les salariés sont en moyenne plus âgés dans la filière, un sur six a plus de 55 ans, une proportion qui s'élève à deux sur cinq chez les non-salariés.

Didier Lampin, Insee

En 2015, les 14 000 établissements de la filière viti-vinicole régionale comptent 54 100 emplois dont 10 300 de non-salariés. La part de ces derniers est plus importante que dans l'ensemble de l'économie régionale (19 % contre 13 %), compte tenu de la présence de nombreuses exploitations viticoles dont les exploitants et co-exploitants ne sont pas salariés. Dans le salariat, la surreprésentation des ouvriers, notamment agricoles, est aussi très accentuée. De nombreux travailleurs occasionnels répondent également aux besoins des pics d'activités de la viticulture lors des vendanges ou de la taille des vignes.

Une région viti-vinicole prépondérante stimulée par les exportations

L'ensemble de la filière regroupe 43 800 salariés qui pèsent pour 2,4 % des effectifs de la région. Le cœur de filière est 3,5 fois plus important dans l'emploi régional qu'au niveau national. La Nouvelle-Aquitaine concentre ainsi le tiers des emplois du cœur de filière de la France.

Avec 228 000 hectares de vignes, c'est la deuxième région viticole française en surface cultivée. La Nouvelle-Aquitaine accueille quatre des dix bassins nationaux. Deux bassins sont entièrement inscrits sur le territoire régional : Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac. Ils regroupent 95 % de l'emploi salarié de la filière néo-aquitaine. Les deux autres bassins, Sud-Ouest et Val-de-Loire-Centre, concentrent la majeure partie de leur production dans les régions limitrophes. Chacun des bassins viticoles, Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac, présente des caractéristiques particulières déterminantes.

Bordeaux-Aquitaine produit principalement des « vins tranquilles » issus d'une diversité de cépages de cuve destinés à la vinification et Charentes-Cognac des vins dits à « eaux-de-vie » destinés à la distillation, surtout pour le cognac, et dans une moindre mesure pour le pineau. D'un bassin à l'autre, l'organisation de la filière s'est adaptée à la production viticole.

Découlant de la présence de nombreuses exploitations agricoles, la filière viti-vinicole de Nouvelle-Aquitaine concentre quatre salariés sur dix dans les établissements de moins de 10 salariés, soit 90 % des établissements. Ceux de 50 salariés ou plus ne rassemblent qu'un quart du salariat contre 48 % dans les établissements du reste de l'économie.

Vins de Bordeaux et surtout cognac trouvent des débouchés importants à l'exportation. Ainsi les vins de Bordeaux sont exportés, soit directement par les viticulteurs ou par le biais de caves coopératives, soit par les négociants. Le cognac est davantage exporté directement par les industriels des boissons ou des sociétés commerciales qui leur sont attachées. Hors viticulture, le taux d'exportation moyen de la filière, 46 %, est largement supérieur à celui de l'ensemble des entreprises du secteur marchand non agricole de Nouvelle-Aquitaine (11 %).

Bassin Bordeaux-Aquitaine : une activité viticole intégrant la commercialisation

La production de vin dans le bassin Bordeaux-Aquitaine se réalise essentiellement sous signe de qualité fondée sur le concept d'appellations d'origine (AOC ou AOP). Les soixante-dix appellations façonnent le paysage viticole et

les activités qui s'y rattachent. Contrairement aux autres bassins viticoles français, la majeure partie des exploitations produisent, vinifient en chais particuliers, embouteillent et commercialisent elles-mêmes leur production. Les viticulteurs de Gironde en particulier intègrent davantage que les autres les activités de transformation et de commercialisation au sein de leur exploitation.

Le bassin Bordeaux-Aquitaine regroupe les deux tiers des salariés de la filière régionale. Ses 28 700 salariés hors saisonniers pèsent pour 3,9 % dans l'emploi salarié du bassin. La main-d'œuvre salariée est surtout employée par le segment agricole (55 %). Le commerce intra-filière, deuxième employeur (19 %), inclut les activités des négociants et des courtiers en vins qui commercialisent une large partie de la production de vins, et le cas échéant l'exportent. Viennent ensuite les industries de vinification où les coopératives viticoles tiennent une place importante. Au total, l'ensemble des salariés de l'industrie ne représente que 12 % de la filière du bassin Bordeaux-Aquitaine. Le bassin Bordeaux-Aquitaine concentre par ailleurs 56 % des non-salariés de la filière régionale, soit 5 900 emplois.

Bassin Charentes-Cognac : une filière dédiée au cognac et à l'exportation

Dans le bassin Charentes-Cognac, la filière regroupe 15 900 emplois. Les activités au sein de ce bassin sont plus segmentées et tournées vers l'industrie, notamment celle des boissons. Les viticulteurs, lorsqu'ils ne distillent pas eux-mêmes fournissent le moût, issu surtout du cépage Ugni Blanc, qui une

fois distillé produira des eaux-de-vie. Ces dernières seront assemblées puis vieillies pour être vendues principalement à l'exportation. Charentes-Cognac rassemble 29 % des salariés de la filière viti-vinicole néo-aquitaine. Ses 12 800 salariés hors saisonniers représentent 4,4 % de l'emploi salarié du bassin. Avec 44 % des salariés, la viticulture fournit le plus d'emploi, l'industrie des boissons un cinquième des salariés autant que le reste de l'industrie. Les segments tertiaires emploient 1 salarié sur 6.

La concentration de l'emploi est plus importante dans les gros établissements de Charentes-Cognac que sur Bordeaux-Aquitaine, à la faveur d'une empreinte plus forte de l'industrie. Ainsi, dans le premier bassin, près d'un tiers des salariés travaillent dans des établissements de 50 salariés ou plus, contre moins d'un quart dans le second. De même, les 10 premiers établissements du bassin Charentes-Cognac concentrent 20 % des effectifs salariés de la filière contre 8 % pour son voisin.

Le cognac constitue un produit considéré souvent par les acquéreurs comme « de luxe ». Plus de 90 % des volumes produits sont exportés. Cette position permet de

dégager des marges conséquentes, les prix de vente étant soutenus par une forte demande externe. Le taux moyen d'exportation des entreprises du secteur marchand non agricole est important dans ce bassin, il atteint même 74 % pour les seuls industriels des boissons constitués des producteurs de cognac.

Une proportion importante d'ouvriers, moins de femmes et plus de seniors

Les ouvriers tiennent une place prépondérante dans la filière, ils forment les deux tiers des salariés contre un tiers pour l'ensemble de l'économie de Nouvelle-Aquitaine. Leur part atteint même 87 % dans le segment « agriculture » où ils sont presque exclusivement « ouvriers agro-viticoles ». Dans le bassin Charentes-Cognac, ils représentent 70 % de la main-d'œuvre, les ouvriers industriels venant renforcer le contingent des ouvriers agricoles. De fait, le salaire horaire net moyen de la filière (12,8 €) est plus faible que celui de la région (13,2 €).

La présence de femmes salariées (un tiers) est bien moindre que dans l'ensemble de l'économie régionale (la moitié). Plus de la moitié d'entre elles sont ouvrières et

surtout ouvrières agricoles. Elles occupent cependant plus souvent que les hommes des postes administratifs ou commerciaux dans les entreprises en tant qu'employées (respectivement 27 % de femmes contre 5 % d'hommes). La part des femmes est plus importante en Bordeaux-Aquitaine qu'en Charentes-Cognac (36 % contre 31 %) du fait d'une plus large part des activités tertiaires.

Les salariés sont relativement plus âgés dans la filière. Les « plus de 55 ans » représentent 16 % des salariés de la filière, contre 11 % au niveau régional. Les salariés de la filière sont en moyenne plus âgés dans le bassin de Charentes-Cognac avec 20 % de « plus de 55 ans », soit 6 points de plus que dans celui de Bordeaux-Aquitaine.

Comme les salariés, les non-salariés de la filière, principalement représentés par les viticulteurs, sont aussi plus âgés : 38 % de seniors contre 27 % pour l'ensemble des non-salariés néo-aquitains. La moitié des exploitants viticoles gagnent au plus 17 000 € annuels (revenu médian) contre 24 500 € pour les autres non-salariés de Nouvelle-Aquitaine. ■

Les bassins viticoles de la Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil de bassin est une instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics pour l'ensemble des questions touchant à la production viti-vinicole.

Le Décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole, modifié par le Décret n° 2016-1340 du 7 octobre 2016, définit le périmètre des 4 bassins viticoles situés en Nouvelle-Aquitaine.

Le Bassin viticole Bordeaux-Aquitaine s'étend sur 4 départements, tous situés en Nouvelle-Aquitaine : 3 départements y

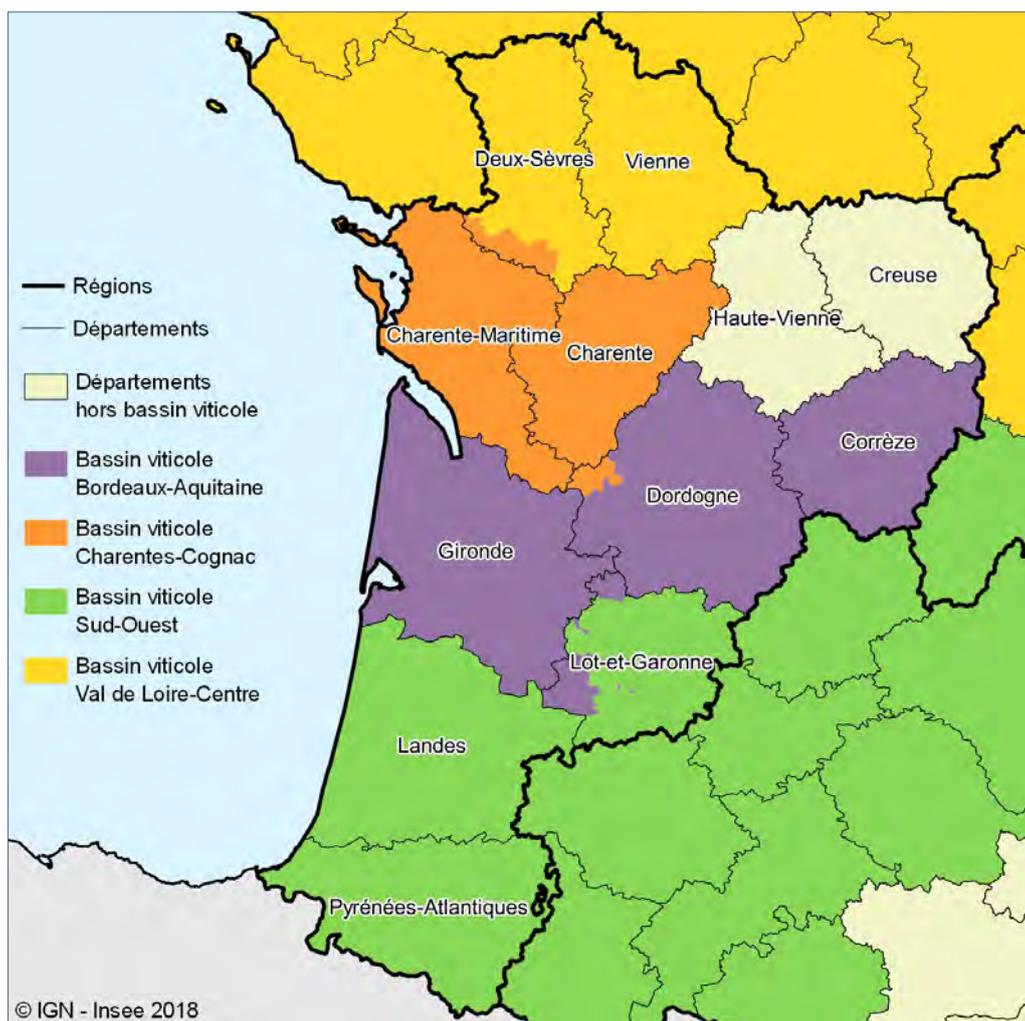
sont intégrés en entier (Gironde, Corrèze et Dordogne à l'exception du canton de Saint-Aulaye) et 1 partiellement (Lot-et-Garonne).

Le Bassin viticole Charentes-Cognac s'étend sur 4 départements, tous situés en Nouvelle-Aquitaine : 2 départements y sont intégrés en entier (Charente et Charente-Maritime), 2 partiellement (1 canton de Dordogne et 3 cantons des Deux-Sèvres).

Le Bassin Sud-Ouest s'étend sur 12 départements, dont 3 situés en Nouvelle-Aquitaine : parmi ces derniers,

2 départements sont intégrés en entier (Landes et Pyrénées-Atlantiques), 1 partiellement (Lot-et-Garonne).

Le Bassin viticole Val de Loire-Centre s'étend sur 14 départements, dont 2 situés en Nouvelle-Aquitaine : parmi ces derniers, 1 y est intégré en entier (Vienne), 1 partiellement (Deux-Sèvres).



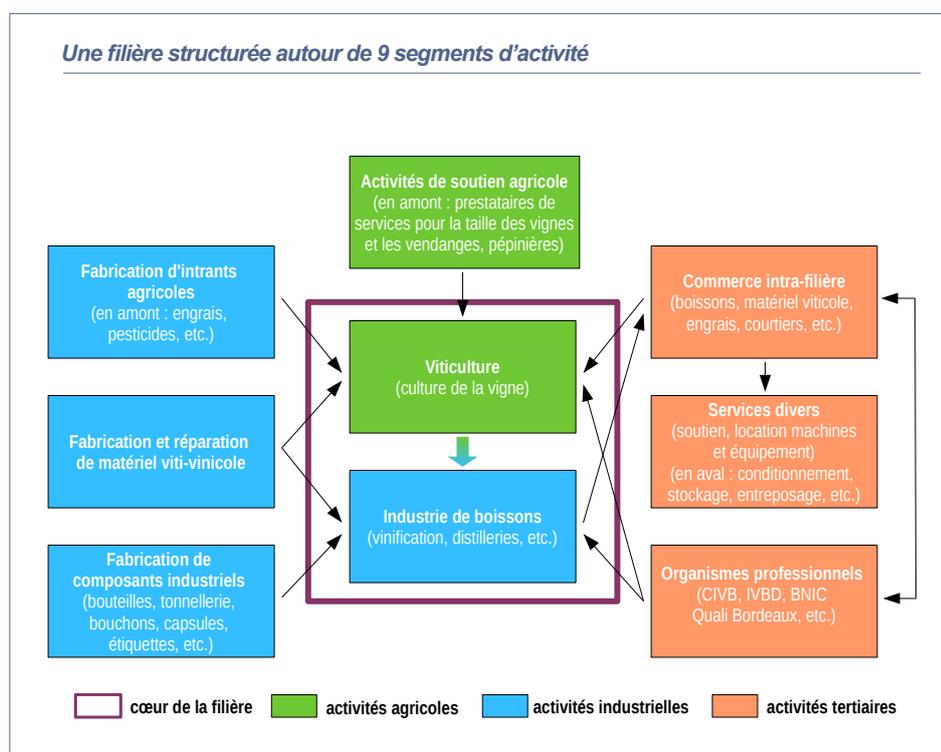
Périmètre de la filière viti-vinicole

La notion de filière viti-vinicole retenue dans cette étude désigne l'ensemble des activités complémentaires qui, d'amont en aval, concourent à la valorisation d'un produit fini, à savoir la production de vins dits « tranquilles » et « pétillants », d'eaux-de-vie et de liqueurs. L'approche consiste, en partant du produit fini, à prendre en compte les unités de production en amont liées par des relations d'échanges intermédiaires de biens et de services. Cette approche productive exclut le commerce de détail des vins, qui résulte davantage d'une logique de consommation (localisation auprès de la population en capacité d'acheter le bien). De même certaines activités « induites » comme le nettoyage,

la sécurité, la restauration, ou encore les activités génériques comme la formation, la coopération, le partage de compétences, ne sont pas prises en compte.

Le périmètre de la filière est défini à partir d'une liste de codes d'activités de la nomenclature d'activités françaises réparties selon leur degré d'implication dans la filière. Elles permettent ainsi de définir 9 segments d'activités de la filière. Le cœur de la filière, qui regroupe les activités exclusivement dédiées à la filière, comprend la culture et l'exploitation de la vigne (viticulture) et la transformation du vin (industrie de boissons, vinification ou distillation). Les autres activités, partiellement impliquées, ont nécessité une expertise à partir d'une

liste d'établissements pour sélectionner ceux relevant de la filière. En amont, se greffent les activités de soutien agricole (pépiniéristes, prestataires de services pour la taille des vignes et les vendanges) et les industries d'intrants agricoles. En parallèle, les segments industriels alimentent le cœur de la filière en matériel, machines et composants (bouchons, étiquettes et bouteilles, etc.). Les segments tertiaires regroupent le commerce intrafilière (commerce de gros, négociants, courtiers) et les services logistiques. Plus en aval, les organismes professionnels, consulaires et certificateurs complètent le tableau. ■



Sources : Insee, Draaf

De grandes exploitations agricoles qui intègrent vinification et négoce dans le bassin Bordeaux-Aquitaine

En 2015, avec 8 400 établissements, la filière viticole regroupe 3,5 % des établissements du bassin Bordeaux-Aquitaine. Elle rassemble 34 600 emplois, dont 28 700 salariés.

Le modèle dominant des exploitations viticoles se démarque de celui de la viticulture française. En effet, la majeure partie d'entre elles produit, vinifie, embouteille et commercialise. Ainsi, près des deux tiers de la main-d'œuvre relèvent de l'agriculture. Le commerce intra-filière est le deuxième employeur de la filière dans le bassin, devant les industries de vinification où les coopératives viticoles tiennent une place importante.

Les revenus annuels moyens de la main-d'œuvre, majoritairement masculine et ouvrière, ne diffèrent guère de ceux du reste de l'économie du bassin.

Constituée de petites et moyennes unités, la filière maille le territoire. Les grands groupes sont peu nombreux, mais ils se distinguent par l'emploi de la moitié des salariés de la filière et ils réalisent plus de 40 % de leur chiffre d'affaires à l'export, seul relais de croissance des vins du bassin Bordeaux-Aquitaine.

Jacky Bonotaux, Draaf

Le bassin Bordeaux-Aquitaine couvre une superficie en vignes de 127 500 hectares représentant, en surface, 17 % du vignoble des dix bassins viticoles français. Les plants de vigne cultivés sont essentiellement des « cépages de cuve » destinés à la vinification. La production de vin, 16 % de la production nationale, se partage entre vins rouges pour 80 % du volume total et vins blancs pour 15 %, la production de vins rosés étant plus marginale.

Le bassin s'étend sur 4 départements de Nouvelle-Aquitaine. Avec 114 000 hectares de vigne en production, la Gironde concentre 90 % du vignoble. Les vignobles de Bergerac-Duras, situés en Dordogne et Lot-et-Garonne, s'étendent sur 13 000 hectares ; ceux des vins de Corrèze, de taille beaucoup plus modeste, ont intégré le bassin Bordeaux-Aquitaine en octobre 2016.

Les soixante-dix appellations façonnent le paysage viticole et les activités qui s'y rattachent. L'appellation d'origine contrôlée (AOC) au niveau français comme l'appellation d'origine protégée (AOP) au niveau européen établissent un lien étroit entre le terroir, le territoire et les différentes étapes de la production, de la vinification ou de l'embouteillage.

De la vigne à la première mise sur le marché, l'ensemble de la filière regroupe 8 400 établissements dans le bassin Bordeaux-Aquitaine employant 34 600 personnes, 28 700 salariés (figure 1) et 5 900 non-salariés, exploitants agricoles ou travailleurs indépendants.

Près de deux tiers des emplois dans l'agriculture

L'agriculture est le principal secteur d'activité de la filière avec huit établissements sur dix et 62 % du salariat (figure 2). Dans le bassin, à la tête d'exploitations plus grandes que dans le restant de la France, les trois quarts des viticulteurs privilégient la vinification en chai particulier et la commercialisation en bouteilles, contre moins de la moitié dans le reste du vignoble français, plus orienté vers la coopération viticole et le vrac.

De l'exploitation individuelle à caractère familial à l'entreprise viticole, cette organisation s'accompagne d'adaptation de la structure juridique des exploitations. Le salariat extérieur, permanent ou saisonnier contribue aux trois quarts du besoin de main-d'œuvre des exploitations contre la moitié dans le reste de la viticulture française. De plus en plus d'exploitations recourent à l'externalisation, en particulier pour des travaux de main-d'œuvre liés à la vigne. Prestataires de services dans les activités de soutien aux cultures, les entreprises

1 34 600 emplois permanents dans la filière

Filière viti-vinicole dans l'ensemble du bassin Bordeaux-Aquitaine

	Nombre d'établissements	Effectifs au 31/12 (en nbre de personnes)	Poids de l'emploi salarié du bassin dans la filière régionale (en %)	Rémunération annuelle moyenne brute (en €)
Salariés				
Agriculture	6 630	17 800	74	28 780
Commerce intra-filière	1 270	5 760	69	41 930
Services divers	240	1 680	80	33 760
Industrie des boissons	110	1 460	32	36 810
Fabrication d'autres produits industriels	80	1 700	46	37 730
Fabrication et réparation de matériel viti-vinicole	50	320	29	31 530
Total filière	8 380	28 720	66	32 550
Non-salariés	-	5 850	57	-
Emploi total	-	34 570	64	

Source : Insee, Clap 2015, base des non-salariés 2014

de travaux agricoles rassemblent 7 % de l'emploi de la branche viticole. Ainsi, les activités « agricoles » occupent dans la filière 23 000 emplois, dont 18 000 salariés.

Le secteur de l'industrie regroupe 3 % des établissements pour 11 % de l'emploi total (12 % de l'emploi salarié). La moitié des salariés fabriquent des produits liés aux contenants, à savoir cuverie, tonnellerie, verrerie et bouchonnerie. L'industrie des boissons, deuxième employeur du secteur « industriel », est principalement composée d'unités de caves coopératives viticoles qui vinifient la production de leurs 3 500 adhérents, contribuant ainsi au quart de la production de Gironde, au tiers des vins de Bergerac, et plus de la moitié des vins de Duras.

Avec 15 % des établissements et 20 % de l'emploi salarié, le commerce intra-filière, deuxième employeur de la filière, se compose de trois familles distinctes. Le négoce se caractérise par une très grande diversité d'entreprises à la fois en taille, en structure des capitaux, en gamme de produits et ciblage de clientèle. Des caves coopératives sont réservées à la seule commercialisation. Enfin, les plus nombreux en effectifs mais pesant peu en volume, les producteurs en chai particulier, pour la plupart non-salariés, se répartissent dans l'ensemble de l'aire d'appellation ; par le biais d'une entité juridique distincte de celle de l'exploitation, ils commercialisent le fruit de leur récolte.

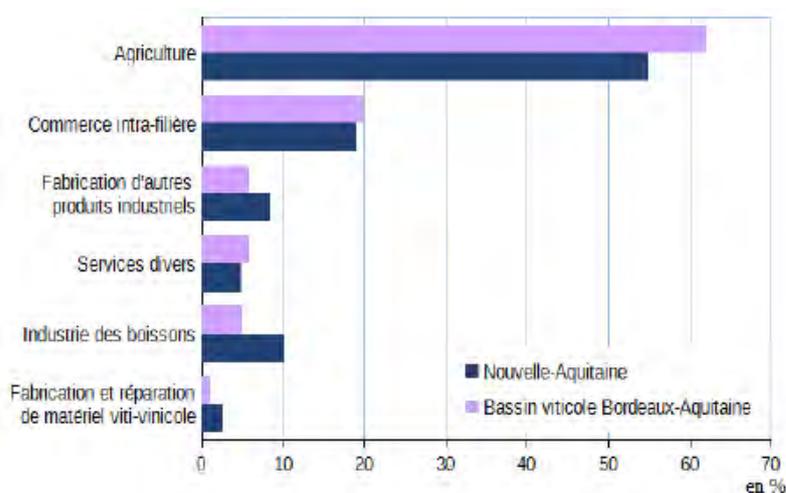
Les activités connexes de la filière -logistique et services, principalement-emploient 1 680 salariés répartis dans 240 établissements. De grandes unités de conditionnement d'entreposage ou de stockage, avec 800 emplois salariés, sont souvent filiales du négoce, des caves coopératives ou de la grande distribution. Organismes certificateurs, consulaires, patronaux ou professionnels et services de soutien aux entreprises viticoles interviennent également.

Paillac et Libourne, deux zones d'emploi fortement dépendantes de la filière

La filière rassemble 3,5 % des établissements du bassin et 4 % des salariés. Dans le respect des contraintes juridiques liées aux cahiers des charges des appellations, les emplois se concentrent au cœur du vignoble et des aires d'appellation (figure 3). Leurs parts varient fortement d'une zone d'emploi à l'autre. Dans une centaine de communes, la filière viticole emploie les deux tiers des salariés (figure 4).

2 62 % du salariat dans le secteur agricole

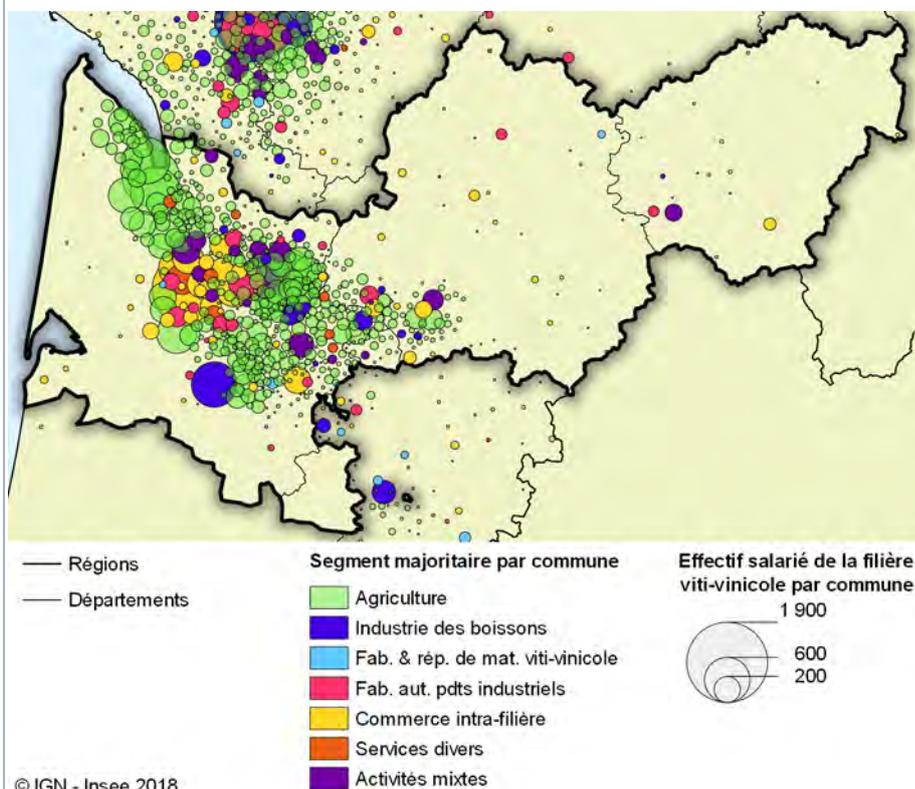
Répartition de l'emploi salarié de la filière viti-vinicole par segments en 2015, en Nouvelle-Aquitaine et dans le bassin viticole Bordeaux-Aquitaine



Source : Insee, Clap 2015

3 Des emplois concentrés au cœur du vignoble et des aires d'appellation

Emploi salarié de la filière viti-vinicole en 2015 par commune du bassin Bordeaux-Aquitaine



Note : un segment est considéré comme majoritaire lorsqu'il représente plus de la moitié des emplois salariés de la filière dans la commune. Dans les « activités mixtes », aucun segment ne représente plus de la moitié des salariés de l'emploi de la filière.

Source : Insee, Clap 2015

L'activité agricole de la filière représente 31 % de l'emploi salarié total de la zone d'emploi de Pauillac et 16 % de celle de Libourne, deux zones où les exploitations en appellations prestigieuses dominent et mobilisent beaucoup de main-d'œuvre. Même si tous les segments y sont implantés, la part de l'agriculture y est prépondérante (respectivement 88 % et 73 %). Toutefois, dans la zone de Libourne des maisons de négoce historiques ont localement développé des activités annexes (embouteillage, stockage), comme les établissements Jean- Pierre Moueix, mais également au sein du plus ancien syndicat viticole de France, l'Union des Producteurs de Saint-Emilion, créée en 1931, qui est historiquement la première coopérative de Gironde.

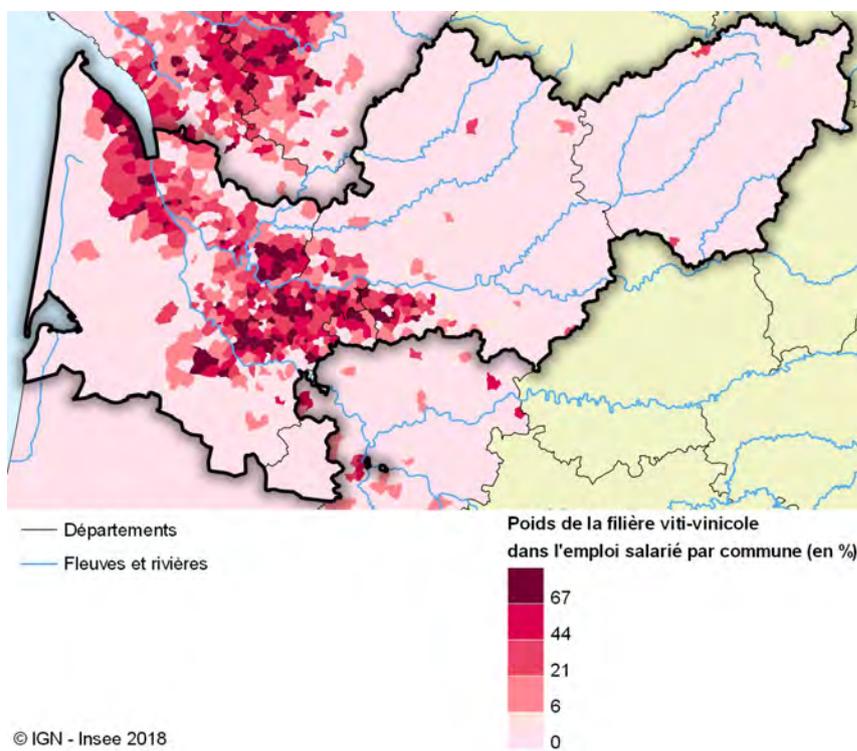
Dans la métropole bordelaise, la filière ne pèse que pour 3,6 % de l'emploi total de la zone. Elle rassemble pourtant plus de la moitié des établissements (56 %) comme des effectifs (53 %). Plus de trois unités sur quatre relèvent de l'amont. En aval, les grandes entités liées à la vinification ou au commerce intra-filière rassemblent près de la moitié (47 %) des 16 930 salariés. Place traditionnelle du commerce du vin, la zone d'emploi de Bordeaux concentre les deux tiers des entreprises et les trois quarts du salariat liés aux activités de commerce de l'ensemble du bassin Bordeaux-Aquitaine. Pour des raisons de place et de commodité d'accès, beaucoup de « maisons » même anciennes, se sont installées en périphérie bordelaise. Le « quai » reste encore une adresse connue pour les métiers du vin avec les deux premiers intervenants de la filière viticole française, « Castel Frères », numéro 1 français et européen du secteur qui s'appuie sur un portefeuille de marques (Roche Mazet, Baron de Lestac) ou sur un réseau de distribution de proximité (Nicolas) ; « Grands Chais de France », 1er vinificateur privé de France, au 12e rang mondial des entreprises de vins et spiritueux (Lichine, Cruse, JP Chenet); mais également la « Maison Johanès Boubée », filiale bordelaise du groupe Carrefour qui centralise tous ses achats de vins en vrac et en marques de distributeurs. Trois opérateurs parmi d'autres qui disposent d'importantes infrastructures d'embouteillage ou de stockage en banlieue bordelaise.

De petites et moyennes entreprises qui maillent le territoire

Dans la filière comme en dehors, 99 % des unités emploient moins de cinquante salariés. Toutefois, dans la filière viticole, 3 salariés sur 4 travaillent dans ces petites

4 Très forte dépendance de l'emploi à la filière viticole dans les territoires au cœur du vignoble

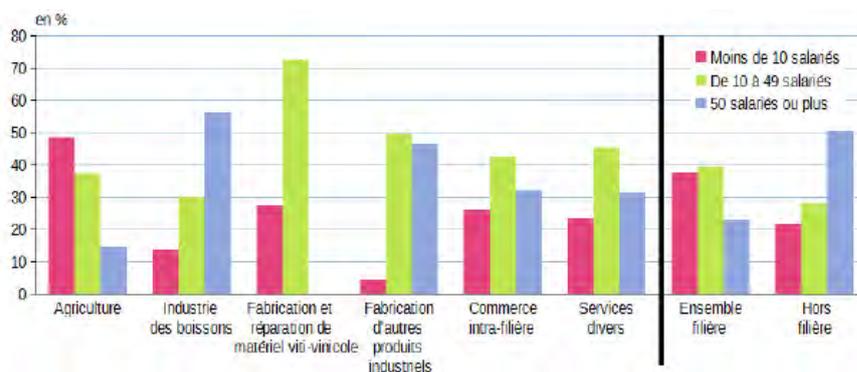
Poids de l'emploi salarié de la filière par commune dans le bassin Bordeaux-Aquitaine



Source : Insee, Clap 2015

5 Près d'un emploi agricole sur deux dans des petites exploitations de moins de 10 salariés

Répartition des emplois par taille d'établissements dans les segments de la filière viticole du bassin Bordeaux-Aquitaine



Source : Insee, Clap 2015

et moyennes entreprises contre moins de la moitié hors filière (figure 5). Cette répartition n'est pas seulement imputable au segment agricole, même si ce dernier y contribue fortement. Les entreprises de moins de 50 salariés concentrent ainsi 85 % des emplois dans les activités agricoles, 68 % dans le commerce et les services et 50 % dans la fabrication d'autres produits industriels. À l'inverse, dans l'industrie des boissons, 56 % de l'emploi est assuré par le

seul établissement de plus de 500 salariés de la filière viticole du bassin, comme en dehors de la filière.

Un pouvoir de décision local

Dans la filière, 20 % des établissements, parmi les plus grands, appartient à un groupe ; ils emploient ainsi la moitié des salariés. Leur présence est plus marquée dans le secteur de la vinification ou du commerce de gros. Dans la culture de la

vigne, on recense plutôt des regroupements de « Châteaux » au sein d'une même entreprise indépendante : les « Vignobles ».

Le pouvoir de décision reste majoritairement ancré dans le bassin de production : 93 % des établissements et 74 % du salariat. Pour 7 400 salariés, il est localisé hors de la zone étudiée, dont un tiers à l'étranger.

L'export, seul relais de croissance de la filière

Alors que la consommation à domicile ou en dehors tend à se stabiliser sur le marché intérieur, le commerce extérieur des vins du bassin, comme pour la plupart des appellations viticoles françaises, porte la croissance ; une situation plus favorable aux vins de Bordeaux (44 % de leur chiffre d'affaires à l'export) qu'à ceux de Bergerac-Duras (moins de 10 %).

Avec plus de deux millions d'hectolitres et pour plus de deux milliards d'euros (premier poste à l'export de Gironde, comme dans l'ancienne région aquitaine), les exportations du bassin progressent de + 8 % en volume, et de + 17 % en valeur en 2017. La Chine continentale et Hong-Kong soutiennent toujours le marché à l'export : un tiers des exportations, en volume comme en valeur, soit autant que le marché européen. Les exportations vers les États-Unis et le Canada poursuivent leur croissance ; celles à destination de l'Union européenne et du Royaume-Uni se redressent ainsi que l'Allemagne et la Belgique, clients traditionnels du bassin, après trois années en retrait.

Toutes filières confondues, soixante-dix des cent premières entreprises exportatrices du bassin appartiennent à la filière viticole, la plupart relevant du commerce intra-filière. Parmi ces dernières figurent Castel frères (7e), Joanne (10e), Dourthe-Kressman (11e). La coopération est présente (Prodif, Vignerons de Tutiac, Producteurs de Saint Émilien). Hormis la tonnellerie, les autres activités connexes de la filière y sont moins représentées.

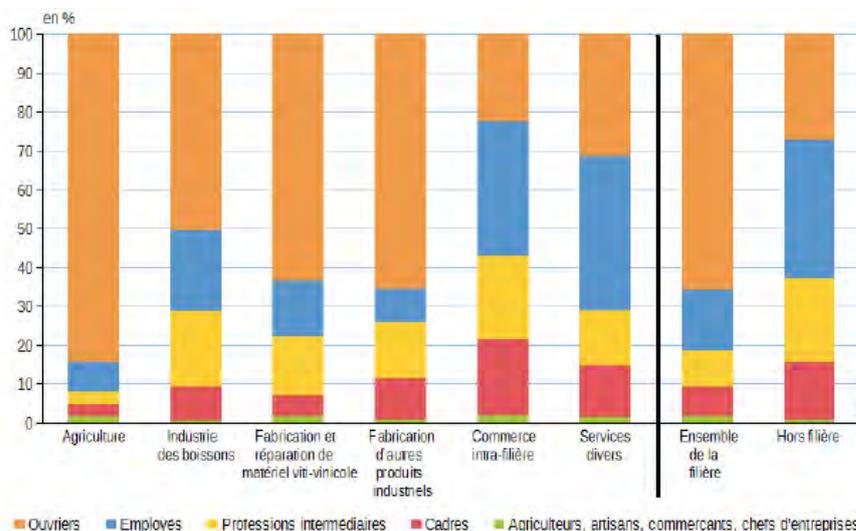
Une filière majoritairement ouvrière et masculine

Dans le bassin Bordeaux-Aquitaine, les activités dans la filière emploient davantage d'ouvriers que les activités hors filière (respectivement deux tiers et un quart des salariés) (figure 6).

Parmi les 19 000 ouvriers de la filière dans ce bassin, 80 % sont employés dans le secteur agricole ; la quasi-totalité occupe un emploi non qualifié. Les employés forment 16 % des effectifs contre 35 % hors de la filière. Six sur dix travaillent dans le commerce et les services ; 30 % exercent

6 Deux tiers d'ouvriers dans la filière

Emploi salarié par catégorie socio-professionnelle de la filière viti-vinicole dans le bassin Bordeaux-Aquitaine en 2015



Source : Insee, Clap 2015

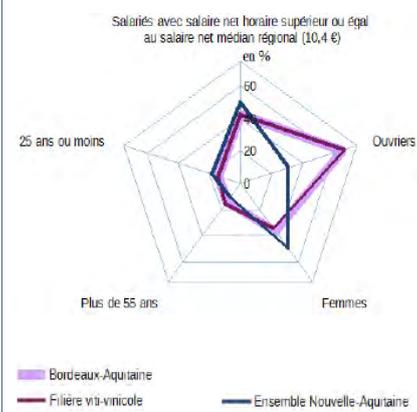
dans l'agriculture. Techniciens, agents de maîtrise et professions intermédiaires rassemblent 9 % du salariat (22 % hors filières), ils sont très présents dans les activités de commerce (46 %). 8 % des salariés sont des cadres contre 15 % hors filière. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans le commerce. Les secteurs industriel et agricole se partagent le reste à parts égales.

Les plus de 55 ans représentent 14 % de la main d'œuvre (figure 7) et sont très présents dans le secteur agricole. Hors salariés saisonniers ou occasionnels, le temps complet est privilégié huit fois sur dix. Au sein du bassin viticole Bordeaux-Aquitaine, la rémunération moyenne annuelle brute des salariés (hors saisonniers) de la filière s'élève à 32 550 euros, contre 33 690 euros dans les autres secteurs. Elle oscille de 28 780 euros en agriculture à 41 930 euros dans le commerce intra-filière, pour s'établir à 35 000 euros dans le secteur industriel et les services. En 2015, la masse salariale totale générée par la filière s'élève à 864 millions d'euros ; elle est répartie pour moitié dans l'agriculture et pour le quart dans le commerce intra-filière.

Dans l'ensemble de la filière, deux postes sur trois sont occupés par des hommes. Cependant, si les hommes sont plus présents dans les secteurs industriels (74 %), le commerce et les services possèdent une situation proche de la parité. Moins représentées dans les postes à responsabilité, neuf femmes salariées sur dix occupent des postes d'ouvrières agricoles ou d'employées contre huit sur dix

7 Une filière avec des actifs plus âgés

Caractéristiques des salariés en 2015 dans le bassin Bordeaux-Aquitaine



Source : Insee, Clap 2015, DADS 2015

chez leurs homologues masculins. Hormis chez les employés où elle est identique, à temps de travail égal, leur rémunération est inférieure (- 12 %). De plus, hors employés, à niveau équivalent de qualification, plus le poste est élevé, plus la différence de rémunération en leur défaveur s'accroît. ■

56 000 contrats occasionnels

D'après les données de la MSA en 2015, parmi les 4 270 exploitations viticoles du bassin, 3 320 ont souscrit 56 000 contrats occasionnels pour 8,8 millions d'heures travaillées. À un taux horaire de 11,1 euros de l'heure, la masse salariale s'élève à 96 millions d'euros, soit 20 % des 475 millions de salaire pour la seule branche viticulture.

Une filière plus segmentée dans le bassin viticole Charentes-Cognac

En 2015, avec 4 600 établissements, la filière viticole regroupe 4 % des établissements du bassin Charentes-Cognac. Elle rassemble 15 900 emplois dont 12 800 salariés. La filière est prioritairement dévolue à la production d'appellation d'origine contrôlée (AOC) de Cognac et de Pineau.

Les salariés se répartissent à parts égales entre les activités agricoles et celles liées à la fourniture d'intrants et de matériels, à la distillation, à l'assemblage, au stockage, au vieillissement et au commerce.

Dans les deux principaux départements de production, les ouvriers de la filière agricole sont majoritaires. La zone d'emploi de Cognac concentre beaucoup d'employés, de professions intermédiaires et de cadres dans la distillation et le commerce.

Des petites unités côtoient de grands groupes ; la filière réalise 98 % de son chiffre d'affaires à l'export, classant le cognac en tête des exportations de la région devant l'aéronautique.

Jacky Bonotaux, Draaf

Deuxième bassin viticole français en volume et quatrième en superficie, le bassin Charentes-Cognac constitue le plus grand vignoble de vin blanc au monde produisant une eau-de-vie. Avec plus de 78 000 hectares en production, dont 76 000 aptes à la production d'eaux-de-vie, le bassin représente 10,3 % du vignoble national et 7,5 % des déclarants de récolte.

Le bassin recouvre tout ou partie de quatre départements situés en Nouvelle-Aquitaine. Les deux Charentes concentrent à parts égales la quasi-totalité du vignoble ouvrant droit aux appellations d'origine contrôlée Cognac et Pineau des Charentes (encadré) dont les cahiers des charges définissent notamment le périmètre de production et les règles en matière de méthodes d'obtention de l'eau-de-vie.

L'élaboration du cognac, entrant également dans la composition du Pineau, fait intervenir successivement des opérations agricoles et d'autres de transformation, d'où l'existence de différentes familles d'acteurs : de la culture de la vigne dans les zones de crus (Grande et Petite Champagne, les Borderies, Fins Bois, Bons Bois et Bois Ordinaires) à l'assemblage, en passant par la vinification, la distillation et le vieillissement ; le cognac sera conditionné et pourra ainsi sortir de la région.

De la vigne à la première mise sur le marché, l'ensemble de la filière regroupe 4 600 établissements dans le bassin Charentes-Cognac, 15 900 personnes y travaillent de façon permanente : quatre

8 16 000 emplois permanents dans la filière

Filière viti-vinicole dans l'ensemble du bassin Charentes-Cognac

	Nombre d'établissements	Effectifs au 31/12 (en nbre de personnes)	Poids de l'emploi salarié du bassin dans la filière régionale (en %)	Rémunération annuelle moyenne brute (en €)
Salariés				
Agriculture	3 900	5 670	24 (*)	21 556
Industries des boissons	180	2 690	60	49 750
Fabrication et réparation de matériel viti-vinicole	40	620	55	32 610
Fabrication d'autres produits industriels	70	1 720	47	40 426
Commerce intra-filière	380	1 700	20	43 574
Services divers	40	370	18	36 085
Total filière	4 610	12 770	29	34 812
Non-salariés	-	3 100	30	-
Emploi total	-	15 870	29	

Note de lecture : l'emploi agricole de la filière représente 24 % de l'emploi agricole total du bassin.

Source : Insee, Clap 2015, base des non-salariés 2014

Pineau des Charentes : l'autre richesse œnologique du bassin Charentes-Cognac

En 1945, le Pineau des Charentes devient le premier vin de liqueur d'appellation d'origine contrôlée (AOC) français. L'aire d'appellation s'étend sur le vignoble du Cognac.

Le Pineau des Charentes est élaboré par mutage de moûts de raisin et d'eau-de-vie de Cognac, distillée l'année précédente au moins. Pour bénéficier de l'AOC, moûts de raisin et eau-de-vie de Cognac doivent provenir obligatoirement de la même exploitation viticole. Le Pineau des Charentes vieillit obligatoirement en fûts de chêne. La mise en bouteille s'effectue impérativement dans la région de production.

La production (100 000 hectolitres en moyenne) est majoritairement orientée vers le blanc (60 %). Les bouilleurs de crus en réalisent les trois quarts, le reste étant produit par les coopératives. La commercialisation s'oriente aux trois quarts vers le marché français. La Belgique concentre 80 % de l'export.

cinquièmes de salariés et un cinquième de non-salariés, exploitants agricoles ou travailleurs indépendants (figure 8) Comme pour la répartition des surfaces viticoles, le bassin concentre un tiers des établissements et de l'emploi de l'ensemble de la viticulture de Nouvelle-Aquitaine.

Les activités agricoles : 53 % de l'emploi total, 44 % des salariés de la filière

Socles de la filière, dans l'agriculture locale, quatre exploitations agricoles sur cinq cultivent de la vigne et la plupart s'y consacrent entièrement. La récolte est vinifiée principalement en chais particuliers hormis en « Bois ordinaires ». Les viticulteurs qui distillent, commercialisent leurs eaux-de-vie essentiellement en vrac et à destination du négoce. Même si les exploitations à caractère familial et individuel demeurent majoritaires, elles n'exploitent plus que le tiers du vignoble contre deux tiers dans les grandes exploitations.

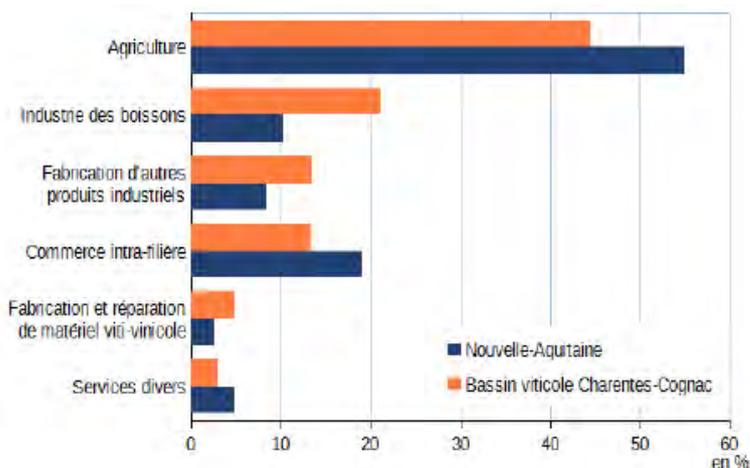
Si les activités agricoles demeurent le principal segment de la filière, réunissant plus de huit établissements sur dix (85 %), elles ne regroupent que 53 % de l'emploi total et 44 % du salariat de la filière (figure 9). Lors de la récolte, le recours à la machine à vendanger se développe ; l'emploi familial recule, le salariat permanent se stabilise et l'externalisation du travail s'accroît.

Deuxième employeur de la filière avec moins de 4 % des établissements pour 21 % de l'emploi salarié, l'industrie des boissons distingue les « viticulteurs-bouilleurs de cru » qui distillent ou font distiller à façon leur propre production, des « bouilleurs de profession » qui achètent les vins, distillent et revendent les eaux-de-vie. Les grandes maisons de Cognac « négociants expéditeurs » disposent d'entités juridiques distinctes répertoriées dans la distillation ; il existe également quelques coopératives de distillation. Au total, cette activité emploie près de 2 700 salariés.

Les grandes maisons de Cognac, négociants expéditeurs, rassemblent la majeure partie du salariat de l'activité de commerce (1 800 emplois dont 1 700 salariés). Mais leur action ne se limite pas à cette seule activité. Certains assurent l'ensemble des opérations « industrielles » à partir des vins (distillation, vieillissement, assemblage, stockage). D'autres n'interviennent qu'en aval de la distillation ou même à partir d'une eau-de-vie partiellement vieillie. Regroupant 400 unités, le négoce du cognac est une activité fortement concentrée : une dizaine de grandes maisons alimentent 80 % du marché en volume.

9 Industrie des boissons : deuxième employeur de la filière

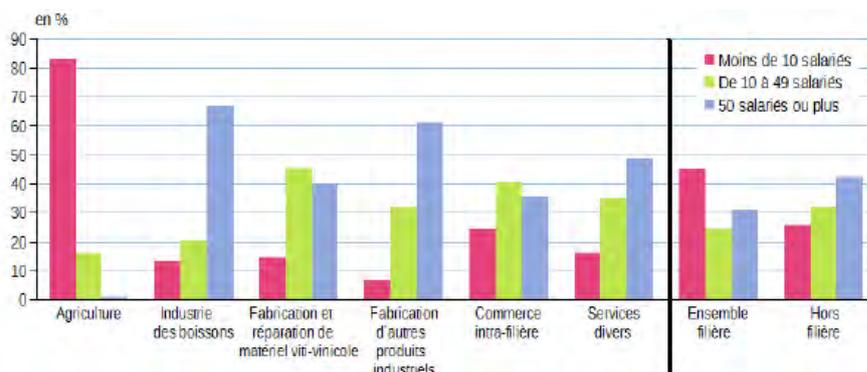
Répartition de l'emploi salarié de la filière viti-vinicole par segments en 2015, en Nouvelle-Aquitaine et dans le bassin viticole Charentes-Cognac



Source : Insee, Clap 2015

10 Petites unités dans la viticulture près de grands établissements dans l'industrie

Emplois par taille d'établissements dans les segments de la filière viti-vinicole du bassin Charentes-Cognac



Source : Insee, Clap 2015

Avec le même nombre de salariés (1 700 au total), d'autres activités industrielles s'articulent autour du processus de fabrication du cognac. Elles concernent les emballages en bois, tonnellerie, merranderies, caisseries avec 900 salariés ; la verrerie pour les flacons en compte 500. Reste la fabrication de bouchon, de papier carton, d'étiquettes, de graveurs, etc.

Étroitement liés à la culture de la vigne ou aux activités de chais (cuverie), la fabrication et l'entretien de matériels viticoles emploient 600 salariés. Enfin, les services divers (logistique, location, conditionnement, organismes professionnels) complètent la filière à hauteur de 400 salariés.

Ainsi, l'ensemble de la filière pèse un peu plus de 4 % des établissements comme du salariat du bassin Charentes-Cognac. La viticulture et les activités de soutien viticole de la filière représentent 90 % de l'ensemble des emplois agricoles du bassin. Dans le commerce intra-filière, deux emplois sur trois dépendent d'établissements commercialisant du cognac. Le cognac rassemble la quasi-totalité des emplois (98 %) des salariés de l'industrie des boissons. Dans l'agroéquipement, six emplois sur dix liés à la fabrication d'équipements et de machines sont spécialisés dans le domaine viticole ou vinicole. Dans la fabrication de produits

industriels, la production de tonneaux, bouchons (etc.) représente la moitié des emplois du bassin.

De nombreuses petites unités côtoient de grands établissements

L'activité agricole est la moins concentrée ; elle est essentiellement constituée de petites structures de moins de 10 salariés qui regroupent 80 % des emplois agricoles salariés (*figure 10*). La part des emplois dans les établissements de 50 salariés ou plus est quasiment nulle. *A contrario*, l'industrie des boissons est plus concentrée. Les deux tiers du salariat sont employés dans des structures de 50 salariés ou plus, même si les établissements de moins de 10 salariés sont les plus nombreux (trois quarts des établissements). La fabrication d'autres produits industriels (verrerie, tonnellerie, caisserie) se compose aussi d'une majorité de petites unités. Les établissements de 50 salariés ou plus comptent plus d'un millier de salariés et concentrent 60 % de l'emploi du segment. La concentration est également forte dans la fabrication et la réparation de matériel agricole ainsi que dans le commerce intra-filière, avec les trois quarts du salariat regroupés dans six établissements. Enfin dans le secteur des services, la concentration est moins prégnante, le salariat se répartit à parts égales entre les unités de moins de 50 salariés et les autres (5 % des établissements).

Zone d'emploi de Cognac, le cœur de chauffe de la filière

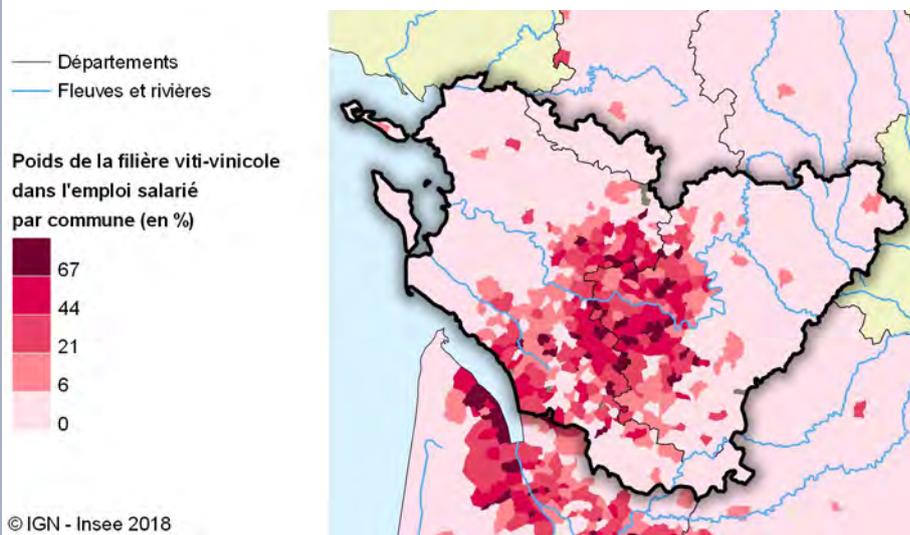
Les emplois de la filière sont majoritairement concentrés dans la zone d'emploi de Cognac (63 %). Les autres emplois, à dominante agricole, se répartissent dans les zones d'emploi d'Angoulême, de Jonzac et dans une moindre mesure La Rochelle. Près d'un tiers des emplois salariés sont dans la filière (*figure 11*). Si la zone d'emploi de Cognac rassemble 47 % des emplois agricoles de la filière du bassin Charentes-Cognac, les activités situées en aval y sont plus fortement implantées.

Principalement localisées au cœur du bassin historique, les trois quarts du salariat de la filière dans les segments d'activité de l'industrie, du commerce et des services y sont employés (*figure 12*).

Les maisons de Cognac ont installé leurs activités de commerce comme de distillation le long de la Charente de Cognac à Jarnac, Il en est de même des unités de vieillissement ou de stockage, en particulier Oreco (Organisation régionale du Cognac), un cinquième des eaux-de-vie du bassin dans soixante chais répartis sur cinq sites

11 La filière viti-vinicole : un employeur important dans les communes du Cognacais

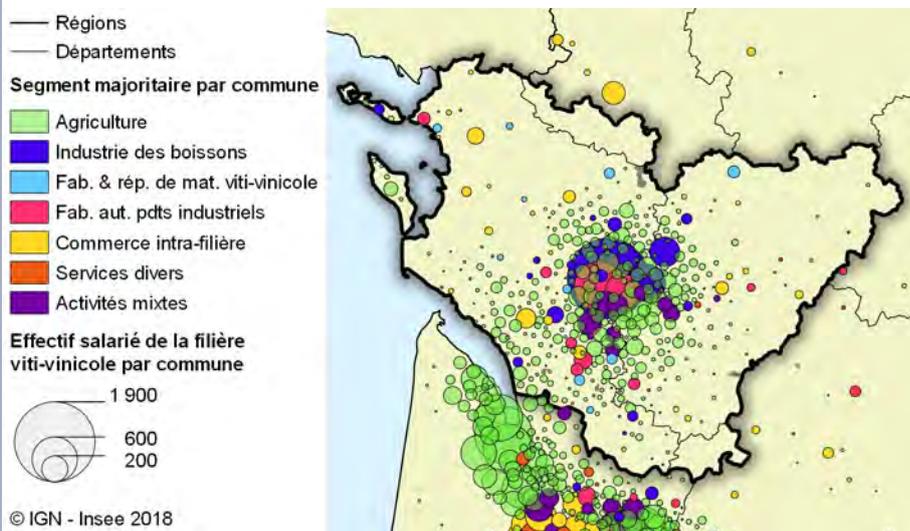
Poids de l'emploi salarié de la filière par commune dans le bassin Charentes-Cognac



Source : Insee, Clap 2015

12 Viticulture et distilleries au cœur du bassin

Emploi salarié de la filière viti-vinicole en 2015 par commune du bassin Charentes-Cognac



Note : un segment est considéré comme majoritaire dès lors qu'il représente plus de la moitié des emplois salariés de la filière de la commune. Les « activités mixtes » représentent les cas où aucun segment ne représente plus de la moitié des salariés de l'emploi de la filière.

Source : Insee, Clap 2015

autour de la ville de Cognac, créée en 1932 à l'initiative de viticulteurs et de négociants.

Autour du cœur de chauffe (distillation, assemblage, stockage, vieillissement et commerce) gravitent la plupart des activités satellites. La tonnellerie charentaise qui représente la moitié du marché français, y concentre trois de ses quatre plus grosses unités (Taransaud, Vicard et Seguin-Moreau), la quatrième (Radoux) étant

localisée à Jonzac. L'industrie verrière est principalement représentée par l'usine Verallia, deuxième employeur de l'aval derrière Hennessy, ou « Les Bouchages Delage » fabricant des bouchons à têtes haut-de-gamme pour les spiritueux. Le segment « papier carton imprimerie » est également très présent avec Litho-Bru, spécialisé dans l'habillage des bouteilles, Otor-Godard pour la fabrication de carton ondulé. En matière

d'agroéquipement, on y recense l'entreprise Grégoire, leader mondial des machines à vendanger et la plupart des entreprises de chaudronnerie en lien avec la cuverie et l'alambic. L'accompagnement de la filière est assuré par le siège du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) et sa branche technique la Station Viticole fondée en 1894. La surreprésentation des grands établissements liés à l'aval explique qu'en matière de salariat, la zone d'emploi de Cognac concentre 60 % des ouvriers, 70 % des employés et 80 % des professions intermédiaires comme des cadres de l'ensemble de la filière.

Sept emplois sur dix dépendent d'un centre de décision implanté dans le bassin

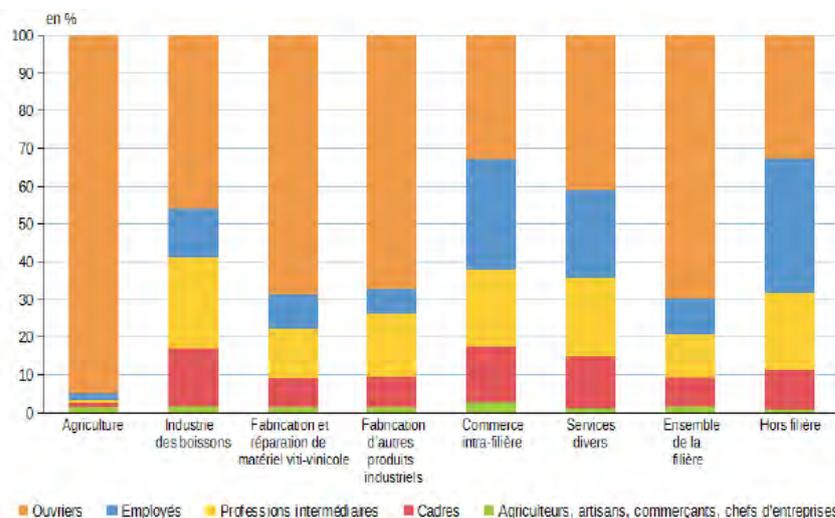
Le pouvoir de décision reste majoritairement ancré au sein du bassin de production (71 % des salariés). Compte tenu du caractère particulier des exploitations agricoles, la moitié du salariat relève d'établissements « indépendants ». Les établissements dépendants d'un groupe rassemblent 5 800 salariés. Pour 38 % d'entre eux, le pouvoir de décision demeure dans le bassin. Il est situé en France mais en dehors du bassin pour 44 % des salariés. Pour les 18 % restant, le pouvoir de décision se situe à l'étranger. La présence d'entreprises étrangères de renom renforce le rayonnement de la filière au-delà des frontières nationales. Parmi les grands noms de la filière, beaucoup appartient à des groupes. À l'exclusion de Camus, 5e opérateur qui conserve son caractère familial, le paysage économique résulte de rapprochements (Louis Vuitton Moët Hennessy, Rémy Martin Cointreau) ou d'absorption soit par de grands groupes français (Martell) ou étrangers (Courvoisier, Otard et plus récemment Bisquit). Ces opérations permettent à ces grands groupes spécialisés dans le secteur des boissons de compléter et de diversifier leur offre de produits, comme le font d'autres segments de la filière : Grégoire (machine à vendanger), italien ou de Litho-Bru, spécialisée dans l'habillage des bouteilles de Cognac reprise par le groupe espagnol Tompla, le plus grand fabricant européen d'enveloppes, Verallia pour l'industrie du verre ou Otor Godard pour les cartons et les étuis.

Une filière entièrement tournée vers l'export

Historiquement, à l'initiative des Hollandais et des Anglais, les vins blancs des Charentes, en raison de leur faible garde, étaient distillés sur place sous forme d'eau-de-vie facilitant leur lointain transport. La

13 95 % d'ouvriers dans les activités agricoles de la filière

Emploi salarié par catégorie socio-professionnelle de la filière viti-vinicole dans le bassin Charentes-Cognac en 2015



Source : Insee, Clap 2015

filière réalise 98 % de son chiffre d'affaires à l'export (Source BNIC). En 2017, le cognac est le premier contributeur au solde du commerce extérieur régional, avec des exportations qui s'élèvent à plus de 3 milliards d'euros au niveau national (Source Douanes), dont 2,5 milliards au départ de la Nouvelle-Aquitaine. Cette croissance est ininterrompue depuis trois ans. En valeur, les États-Unis, premier débouché, continuent de porter cette dynamique (+ 12 %). L'Extrême-Orient, bénéficiant d'un retour de la demande chinoise, progresse (+ 18 %). Le redressement des expéditions en Europe se confirme également (+ 9 %). Afrique et Océanie, soit 7 % des volumes exportés, gagnent plus de + 17 % en valeur.

L'industrie des boissons et le commerce intra-filière occupent les premières places à l'export des deux départements de Charentes. Au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, quatre entreprises se placent parmi les 50 plus grands exportateurs, à savoir Camus (42e), Courvoisier (12e), Martell (4e) et surtout Jas Hennessy, 1er exportateur régional.

Toutefois, le bassin n'exporte pas que ses eaux-de-vie et vins de liqueur. Certaines autres grandes entreprises bénéficiant d'un savoir-faire reconnu alimentent non seulement le marché local et français, mais exportent une partie de leur production. Ainsi, la tonnellerie, fournisseur de la moitié du marché hexagonal avec Taransaud, Seguin Moreau et Vicard, respectivement 8e, 14e et 28e exportateurs charentais, ou Radoux, 10e exportateur de Charente-Maritime. Pour l'agroéquipement, Grégoire

17 000 contrats occasionnels

D'après les données de la MSA en 2015, parmi les 2 570 exploitations viticoles employeuses du bassin, 2 200 ont souscrit 17 000 contrats occasionnels pour 3,5 millions d'heures travaillées. À un taux horaire de 11,1 euros de l'heure, la masse salariale s'élève à 38 millions d'euros, soit 35 % des 107 millions de salaire enregistrés par la MSA pour la seule branche viticulture.

SAS, 20e exportateur de Charente est présent dans 25 pays et produit un tiers des machines à vendanger dans le monde. Les Bouchages Delage diffusent leur production de flacons dans 70 pays.

Sept salariés sur dix sont ouvriers

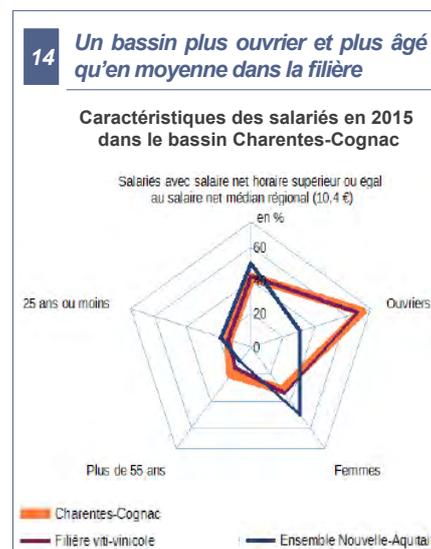
Dans la filière, sept salariés sur dix sont ouvriers (figure 13), contre un sur trois pour les salariés de la région. La quasi-totalité (95 %) de la main-d'œuvre agricole est ouvrière. Ailleurs, ils occupent 69 % des postes liés à l'agroéquipement (fabrication ou réparation), un poste sur deux dans l'industrie des boissons et un poste sur trois dans le commerce intra-filière. Les employés (1 200) représentent le dixième du salariat de la filière (contre 36 % hors filière).

Le revenu moyen brut annuel d'un salarié (hors saisonniers) s'élève à 34 810 euros

contre 30 400 euros pour un salarié ne relevant pas de la filière. Les salaires varient de 21 560 euros dans l'agriculture, composée exclusivement d'ouvriers agricoles non qualifiés, à 49 750 euros dans le secteur de l'industrie des boissons, qui rassemble 40 % des cadres et des professions intermédiaires de la filière.

Les femmes représentent un tiers du salariat au sein de la filière contre la moitié hors de la filière (figure 14). Près de la moitié travaillent dans l'agriculture, un quart dans l'industrie des boissons, un sixième dans le commerce intra-filière. Elles sont 6 sur 10 à être ouvrières contre 8 sur 10 pour leurs homologues masculins. Un millier sont des employées (17 %), catégorie socioprofessionnelle pour laquelle elles

occupent les deux tiers des postes. Dans les professions intermédiaires, les trois quarts s'orientent vers des fonctions administratives et commerciales, occupant peu de postes de techniciens ou de contremaîtres, où les hommes sont majoritaires (86 %). En haut de l'échelle des qualifications, les femmes occupent un peu moins souvent un poste de cadre : seulement 5 % d'entre elles contre 7 % des hommes y accèdent. À profession équivalente, une femme perçoit en moyenne un salaire horaire inférieur de 10 % à celui d'un homme. D'un secteur d'activité à l'autre, les écarts de salaire sont très variables, mais toujours en défaveur des femmes, y compris dans ceux à dominante féminine. ■



Méthodologie

Le périmètre « conventionnel » de la filière est défini à partir d'une liste de codes d'activités de la nomenclature d'activités française sélectionnés avec la Draaf Nouvelle-Aquitaine. Ces activités sont réparties selon leur degré d'implication dans la filière :

- Le « noyau » de la filière regroupant les activités pour lesquelles tous les établissements sont intégrés à la filière vitivinicole. On y retrouve les activités du cœur de la filière : la viticulture, la vinification, la production de boissons alcooliques distillées et la fabrication de vins effervescents.
- Le « partiel » de la filière regroupant les activités dont une partie

seulement est susceptible d'être consacrées à la filière. Il s'agit des activités des autres segments de la filière : intrants agricoles, fabrication de matériel vinicole (machines agricoles, tonnellerie, bouteilles, etc.), commerce de gros intra-filière ou encore les activités tertiaires (oenologie, conditionnement, entreposage, etc.).

Pour les établissements de ces activités, un travail d'expertise effectué par la Draaf avec le soutien des organismes interprofessionnels permet de définir leur appartenance ou non à la filière.

Dès lors qu'un établissement est considéré appartenir à la filière, tous ses emplois salariés sont pris en compte (la part de l'activité

effectivement vouée à la filière ne pouvant être déterminée sans une enquête spécifique).

Pour calculer l'emploi total, les non-salariés sont également pris en compte. Leur nombre est estimé à partir du poids des salariés de la filière dans chaque activité sélectionnée. Pour chacune des activités, une pondération, en fonction de ce que représente l'emploi salarié de la filière, est appliquée au nombre de non-salariés. Par exemple, dans le secteur d'activité « commerce de gros de matériel agricole », si 16 % des salariés sont considérés travailler dans la filière, le nombre de non-salariés sera estimé à 16 % du total des non-salariés de ce secteur.

Sources

Clap 2015 (Connaissance locale de l'appareil productif) est un système d'information qui permet de localiser l'emploi dans chaque établissement au 31 décembre 2015. Il fournit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Les données de Clap proviennent de plusieurs sources permettant une mise en cohérence des informations sur l'emploi des établissements : le répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF, les données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour l'agriculture et le système d'information sur les agents de l'État.

Les **DADS 2015** (source administrative issue de la Déclaration Annuelle des Données Sociales) permettent de connaître le profil socio-démographique des actifs qui ont occupé un poste dans un établissement au cours de l'année 2015. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des

agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales.

Fare 2015 (Fichier approché des résultats d'Esane) est issu du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) qui fait la synthèse de données administratives (les déclarations fiscales de bénéficiaires, DADS) et d'enquêtes auprès des entreprises. Le Fare permet de calculer les indicateurs financiers des entreprises. Les données comptables sont relatives aux entreprises et non aux établissements. De ce fait, pour produire des indicateurs financiers au niveau régional, seules les entreprises mono-régionales (tous les établissements de l'entreprise dans la région) ou quasi-mono régionales (80 % des effectifs salariés employés dans la région) ont été retenues. Les données comptables ne sont pas disponibles pour les activités agricoles qui dépendent des Bénéficiaires Agricoles, absents de la base.

Lifi 2015 (Liaisons financières entre sociétés), construit à partir de données administratives et d'enquêtes, permet de caractériser les entreprises en termes de dépendance à des centres de décisions

extérieurs (groupe nationaux ou étrangers).

La **base Insee des non-salariés** constituée des données des déclarations sociales des indépendants issues de l'Acoiss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) et de la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Agricole). Ces données sont rapprochées des variables issues des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) pour les non-salariés ayant cumulé un emploi salarié au cours de l'année.

Les **Douanes** : s'associent à la démarche globale d'ouverture des données publiques (Open Data) initiée par l'État Français avec la mission Etalab et certaines collectivités et administrations, les douanes proposent des statistiques détaillées du commerce extérieur (nationales et régionales) sur un espace dédié Datadouane. D'autres statistiques sont également accessibles à partir de cet espace : viticulture, ressources humaines, marchés publics.

Définitions

Contrats occasionnels : les travaux agricoles sont appelés à se répéter chaque année à la même période. Ils permettent de conclure des contrats saisonniers. Pour être considérés comme travailleurs occasionnels, les salariés doivent remplir deux conditions :

- la nature des travaux : ils doivent être affectés à la réalisation de tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production ;
 - la nature du contrat : l'embauche doit concerner des salariés titulaires de CDD à caractère saisonnier, de contrats vendanges, de CDD d'insertion, de CDD contrat initiative emploi ou de demandeur d'emploi en CDI dans le cadre d'un groupement d'employeur.
- AOP : appellation d'origine protégée. Créé en 1992, ce label européen

établit des règles relatives à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques. Depuis le 1^{er} mai 2009, l'AOP figure sur tous les produits européens dont la production, la transformation et l'élaboration sont réalisées dans une zone géographique déterminée, selon un savoir-faire reconnu et un cahier des charges particulier.

AOC : appellation d'origine contrôlée. Créé par un décret-loi de 1935 relatif à la défense du marché du vin, ce label français a été conçu à l'origine pour les vins d'appellation d'origine contrôlée. Il a inspiré l'AOP européen. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), qui désigne des produits répondant aux critères de l'AOP, constitue une étape vers l'AOP et permet une protection de la dénomination sur le territoire français, en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen.

Organismes professionnels : les interprofessions sont des organismes privés reconnus par l'État, regroupant en leur sein les partenaires de l'amont et de l'aval d'une même filière de produit. Elles

assurent des missions de promotion, économiques et techniques. Au sein de la Nouvelle Aquitaine, on recense notamment : l'IVBD (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras), le CIVB Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux et le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC).

Zone d'emploi : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

Taux d'exportation : chiffre d'affaires à l'exportation / chiffre d'affaires. Il mesure la part des ventes exportées.

Chiffre d'affaires : somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Pour en savoir plus

J. Bonotoux - Draaf, D. Lampin, V. Régner - Insee, « Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac, piliers de la filière vitivinicole », Analyses&Résultats Agreste Nouvelle-Aquitaine n° 52, avril 2018.

M. Emorine, A. Wallaert, « La filière Champagne : des taux de marge importants et des salariés bien rémunérés », Insee Analyses Grand Est n° 42, mars 2017.

M. Emorine, R. Lambin, A. Wallaert, « 16 000 établissements et 26 820 emplois dans la filière Champagne », Insee Analyses Grand Est n° 41, mars 2017.

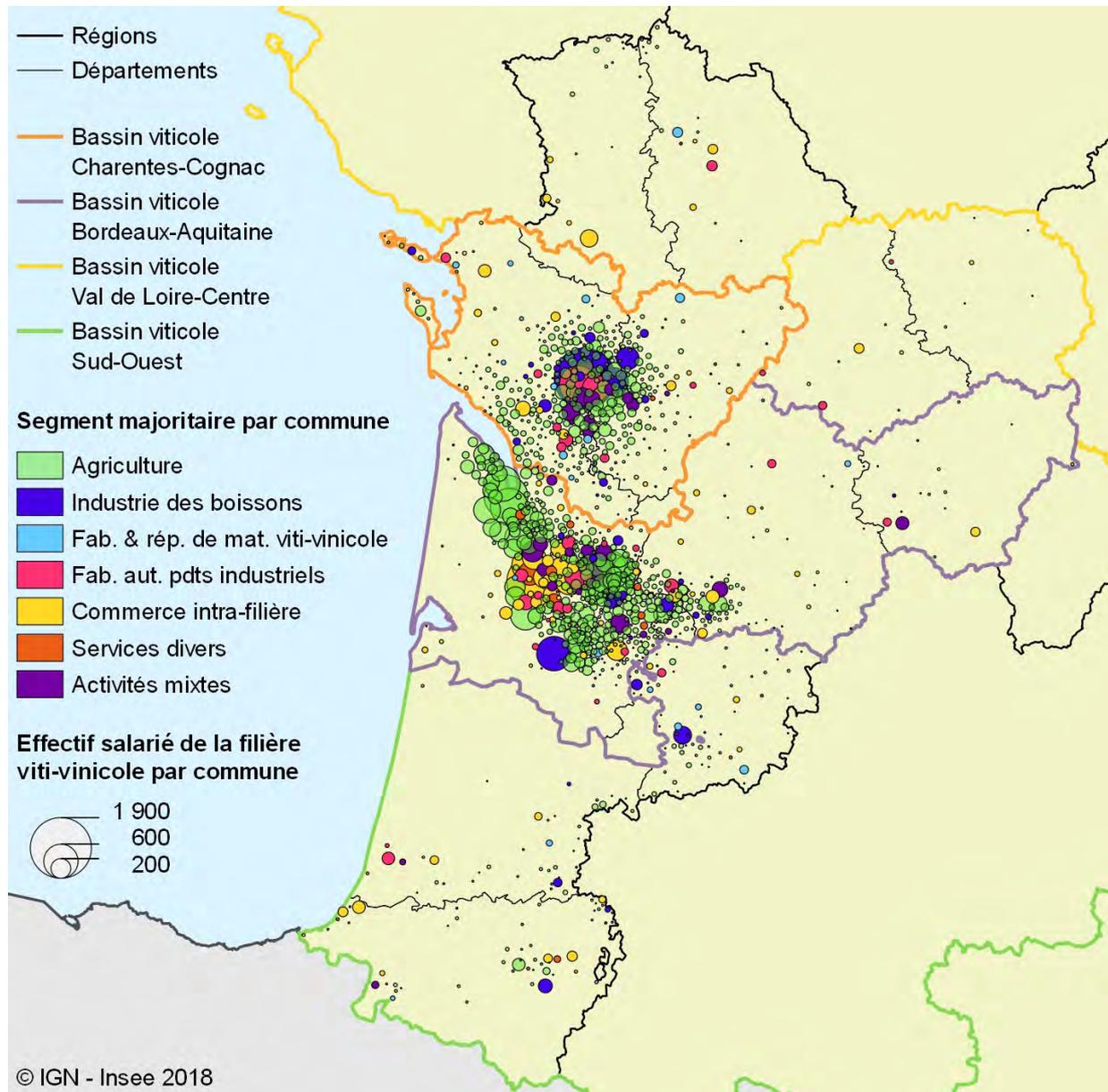
S. Adrover, M. Bouriez - Insee, P. Froissart - Draaf, « Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura : une filière vitivinicole qui s'appuie sur plus de 8 700 établissements », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 12, novembre 2016.

Agreste Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Viticulture,295>

Annexe

Deux bassins concentrent les emplois

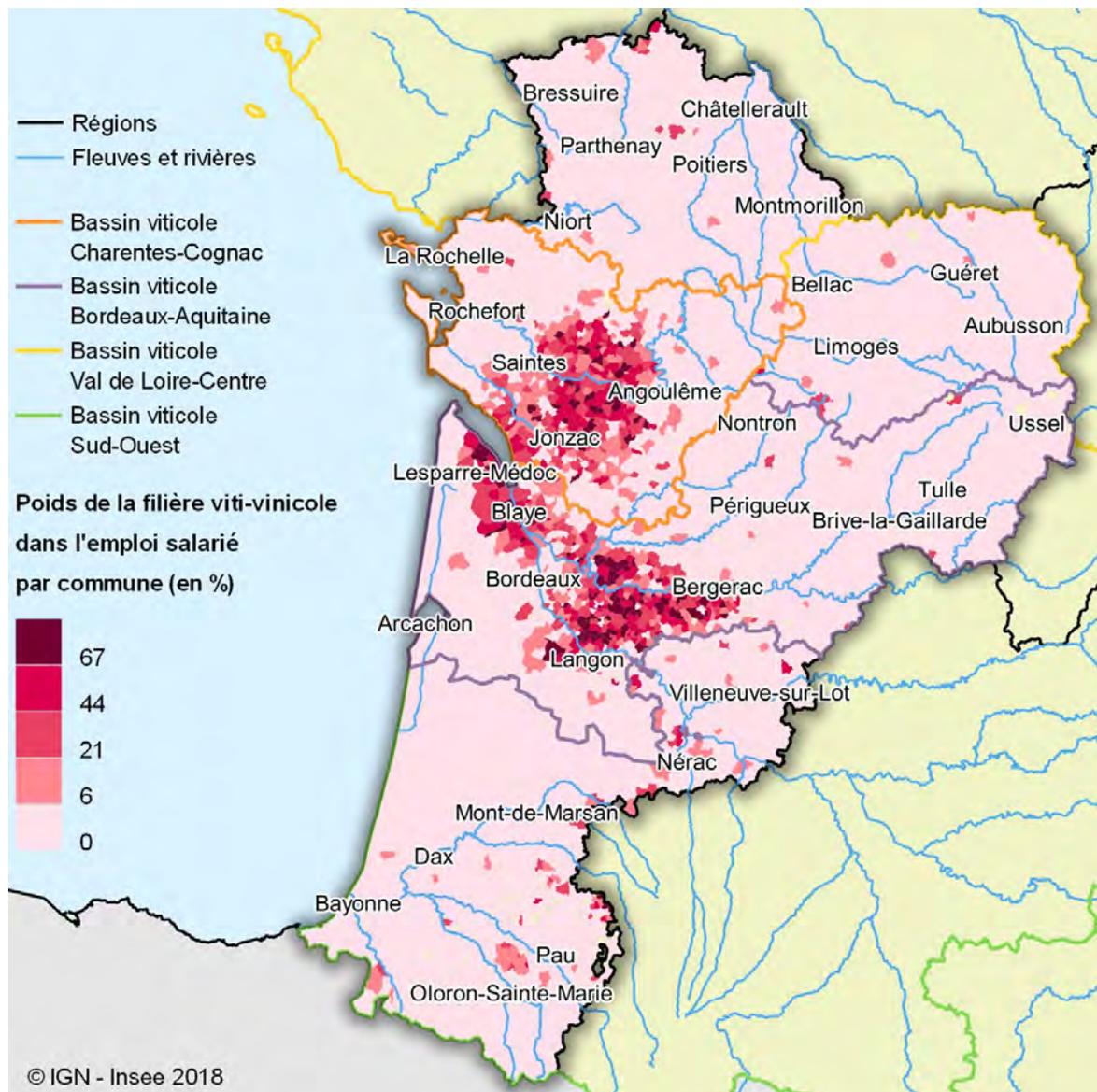
Emploi salarié de la filière viti-vinicole en 2015 par commune en Nouvelle-Aquitaine



Note : un segment est considéré comme majoritaire dès lors qu'il représente plus de la moitié des emplois salariés de la filière de la commune. Les « activités mixtes » représentent les cas où aucun segment ne représente plus de la moitié des salariés de l'emploi de la filière.

Source : Insee, Clap 2015

Poids de l'emploi salarié de la filière par commune en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Source : Insee, Clap 2015

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication par intérim : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteurs : Didier Lampin, Virginie Régnier, Insee - Jacky Bonotaux, Draaf
Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114